



## **ELABORATION DU PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE**

**Pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art  
dans le cadre de l'opération de reconstruction du  
collège Paul Doumer à Nort-sur-Erdre, conformément à  
l'obligation de décoration des constructions publiques.**

### **1 - Présentation de l'opération et de son contexte**

Le Département de Loire-Atlantique a voté lors du budget primitif 2016 le programme de l'opération de reconstruction sur site du collège Paul Doumer à Nort-sur-Erdre. Construit en 1975, le collège actuel d'une capacité théorique de 16 divisions, a accueilli 648 élèves à la rentrée 2018, hors Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS), répartis en 24 divisions.

Au terme d'un diagnostic et après l'élaboration de plusieurs scénarios de restructurations, la construction sur site d'un nouveau collège (hors demi-pension) ainsi que 4 logements de fonction (1 pour l'agent d'accueil et 3 pour le personnel de Direction) a été retenue, cette solution provoquant moins de nuisance pour le fonctionnement de l'établissement qu'une restructuration globale en site occupé comprenant plusieurs phasages.

L'ouverture du nouveau collège est prévue pour la **rentrée des vacances de printemps 2020**.

Le cabinet EPICURIA ARCHITECTES est le maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet. Situé sur un terrain d'environ 17 000 m<sup>2</sup>, le futur établissement d'une surface utile d'environ 3 800 m<sup>2</sup>, sera reconstruit en site occupé sur une partie du terrain, correspondant à environ 8 500 m<sup>2</sup>, avant les phases de déconstruction/désamiantage, prévue à partir de l'été 2020.

Implanté en partie sud dans l'enceinte actuelle, le futur collège d'une capacité de 24 divisions, extensible à 28, comprendra des locaux d'enseignement, la vie scolaire, le pôle santé, des locaux techniques, les aménagements extérieurs ainsi que les logements de fonction.

Les travaux de réaménagement des locaux existants se sont déroulés en juillet et août 2018 et les travaux de construction du nouveau collège ont débuté en septembre 2018. Le montant des marchés passés pour cette opération est 10 124 418,80 € HT (valeur mars 2018).

#### **1.1 Parti urbanistique et architectural - Cabinet EPICURIA Architectes**

##### **Parti urbanistique**

La reconstruction du collège Paul Doumer s'inscrit dans le cadre large du développement dynamique de la Région des Pays de la Loire. Ce dynamisme économique s'accompagne d'un dynamisme démographique soutenu qui nécessite aujourd'hui d'augmenter la capacité d'accueil du collège.

Le territoire sur lequel est implanté le collège est riche d'un patrimoine fluvial, architectural et historique. **L'identité du lieu** est forte et ce qui prime au premier abord, c'est la relation puissante qu'entretient le site avec l'eau et l'Erdre en particulier. Le patrimoine végétal de la Ville est de grande qualité et le site accueille un bosquet d'arbres remarquables à conserver.

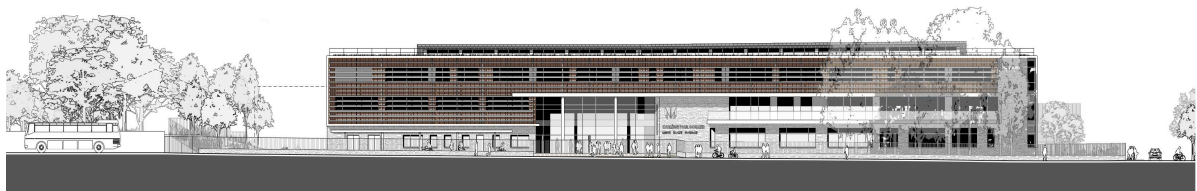
La conception du projet s'est donc orientée vers une implantation du bâtiment qui ménage **une perspective sur le plan d'eau et qui préserve le patrimoine végétal existant**. Le collège s'organise dans un bâtiment linéaire qui s'implante au sud de la parcelle, le long de la rue des Ecoles. Ce bâtiment s'infléchit en son centre pour intégrer le bosquet dans la composition. Le plan d'eau et l'Erdre sont ainsi visibles depuis les locaux orientés au sud.



Schéma d'implantation du nouveau collège Paul Doumer à Nort-sur-Erdre

Le second objectif poursuivi a été de **relier le bâtiment neuf aux locaux de restauration existants**. Ainsi une galerie couverte reliant les deux bâtiments assure une unité fonctionnelle à l'ensemble.

Enfin, **l'inscription des bâtiments dans un écrin végétal** a été recherchée. Le bosquet et la noue existant en partie sont mis en scène par un traitement paysager qui ceinture le site. Le cœur d'îlot dégagé accueille une large cour de récréation bordée au nord par un théâtre de verdure en partie gradiné et bordée à l'est par un jardin des senteurs qui longe la rue des Ecoles.



Coupe longitudinale de la façade sud du nouveau collège coté parvis

Pour dialoguer avec les bâtiments environnants dont la couleur dominante est le gris du zinc, **un bâtiment lumineux** a été imaginé. La matière blanche et brillante de l'aluminium composite s'est imposée. La façade orientée sur la cour présente une ondulation qui réfléchit la lumière douce du nord. La façade de l'entrée est rythmée par des brises-soleil en aluminium blanc qui protègent un revêtement en bois de mélèze d'un ensoleillement important. L'ensemble du bâtiment repose sur un soubassement en pierre qui évoque les murets présents dans le paysage environnant.



Les matériaux choisis, métal clair, bois de mélèze et pierre, donnent au bâtiment un caractère organique et fondent harmonieusement la lumière. Une réalisation fusionnelle qui inscrit durablement le bâtiment dans son contexte.



*Perspective extérieure du nouveau collège côté parvis*

## Parti architectural et fonctionnel

La plus grande clarté constructive et fonctionnelle a été recherchée. Les choix architecturaux associent confort d'utilisation et économies d'énergie dans une perspective de pérennité et d'entretien à long terme.

**Les locaux du collège** s'organisent sur 3 niveaux (R+2) dans un bâtiment linéaire, implanté sur la rue des Ecoles, sur toute la longueur de la parcelle. Depuis le hall central, situé à l'interface du parvis et de la cour, un escalier principal permet d'acheminer rapidement les élèves dans les étages. Aux extrémités du bâtiment, deux autres escaliers dirigent les élèves des salles de classe vers la cour de récréation.

**Les locaux de la maintenance** ont été implantés à côté des locaux de la restauration existants. Ce choix permet de bénéficier de la cour de service et de dissocier clairement les flux véhicules des flux piétons.

Les **logements** s'implanteront à leur emplacement actuel.

**La cour de récréation** est au centre de la composition. Elle est protégée au sud par le bâtiment principal qui abrite le collège. A l'est, elle est délimitée par la galerie de liaison entre le bâtiment principal et la restauration existante et par le jardin des senteurs. Au nord et à l'ouest, elle est protégée par un théâtre de verdure et un écran végétal. Cette composition permet de créer un bouclier protecteur autour de la cour tout en offrant des vues et des perspectives depuis l'espace public sur l'intérieur de l'îlot.

## Accès

La sécurité des personnes est assurée par une totale indépendance des flux piétons et des flux automobiles.

Il n'y a qu'un **accès piéton** possible : l'accès des élèves se fait exclusivement depuis le parvis d'entrée.

Il n'y a **qu'un seul accès véhicules** situés à l'opposé de l'accès des piétons. Cet accès dessert la restauration, la maintenance et 10 places de parking. Il correspond à l'accès de service actuel qui n'a pas été modifié.

### **Gestion des flux**

La structure horizontale offre de larges circulations bénéficiant toutes de lumière naturelle. Des groupes d'élèves peuvent se croiser aisément. Dans les étages, la lumière pénètre par les extrémités, par les ouvertures aménagées au niveau du pôle administration et par la toiture au dernier niveau.

Toutes ces dispositions offrent une ambiance agréable et sécurisée pour les élèves et une surveillance aisée pour les adultes.



*Croquis d'ambiance circulation R+2*

### **La structure verticale**

Trois escaliers structurants sont implantés aux deux extrémités et au centre du bâtiment et permettent d'acheminer rapidement 700 élèves vers la cour de récréation aux heures stratégiques. Un ascenseur central, accessible depuis le hall, dessert tous les niveaux.

### **Le parvis**

Le parvis largement dimensionné est composé d'un espace minéral aménagé qui canalise clairement les visiteurs vers l'entrée de l'établissement. Ce parvis est traité comme un large ponton qui franchit la noue paysagée qui ceinture l'ensemble de la parcelle, le long de la rue des Ecoles.

Il offre ainsi aux élèves un espace de transition particulièrement protégé entre l'espace public et l'espace privé.

**Le hall** qui se développe sur une double hauteur est un espace de transition qui marque l'entrée dans un établissement public. Il est traversant et implanté entre le parvis et la cour de récréation. Il est prolongé de part et d'autre par une large circulation. Un large escalier permet d'accéder directement aux étages. Une ambiance chaleureuse et conviviale a été recherchée.

Ces dispositions offrent dès l'entrée une grande lisibilité du bâtiment.





*Croquis d'ambiance du hall*

### **Le Pôle d'accompagnement à l'enseignement**

Le CDI localisé au 1<sup>er</sup> étage est aisément accessible. Il est implanté dans un environnement calme, à proximité de l'administration et du pôle des enseignants.

La grande salle de documentation bénéficie d'une vue, au travers des arbres, sur le plan d'eau de l'Erdre.



*Croquis d'ambiance du CDI*

**Les locaux des élèves** sont localisés au rez-de-chaussée, en relation directe avec le préau et la cour de récréation et sous la surveillance directe du CPE et des surveillants.

Les préaux sont prolongés par une galerie de liaison couverte qui mène aux locaux de restauration. Le long de cette galerie sont aménagés des casiers en linéaire.

### Le Pôle Enseignement

Les salles d'enseignement sont réparties sur 3 niveaux, du rez-de-chaussée au 2<sup>ème</sup> étage. Elles sont regroupées par pôles fonctionnels.

Les salles de **l'enseignement général** se répartissent au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> étage.

La **salle multimédia** est implantée au 1<sup>er</sup> étage, en position centrale et à proximité des salles des ULIS. Elle est orientée au nord pour un meilleur confort visuel dans l'usage des écrans.

Les salles de **l'enseignement sciences et technologie** sont localisées au 2<sup>ème</sup> étage. Les salles de technologie sont orientées au nord.

Le pôle **enseignement artistique** (arts plastiques et musique) est situé au rez-de-chaussée. La salle d'arts plastiques est orientée au nord, la meilleure orientation pour les activités qui s'y déroulent. La position du pôle artistique s'inscrit dans une logique d'extension à 28 divisions. Une salle d'arts plastiques supplémentaire, orientée également au nord, sera implantée dans le prolongement des salles existantes.

Cette implantation au rez-de-chaussée permet également de trouver éventuellement des prolongements sur les espaces extérieurs.

### Le Pôle Restauration

Un jardin des senteurs offert en spectacle aux rationnaires a été imaginé. Ce jardin est naturellement traversé par les élèves à la sortie de la salle de restauration.

### La cour de récréation

La cour de récréation, largement dimensionnée, dispose de gradins sur toute la longueur.

Cette cour est bordée au sud par le préau qui assure grâce à cette orientation, une protection contre l'ensoleillement excessif. Sur les 3 autres côtés, elle est bordée par des espaces verts paysagés.

### Le préau

Le préau propose deux espaces séparés. Ils sont reliés l'un à l'autre et prolongés par la galerie de liaison qui mène à la restauration.

### Les espaces verts

A l'ouest de la cour, un écran végétal composé d'arbres de haute tige ainsi que des buissons assure une séparation visuelle entre la cour et les futurs logements de fonction.

Au nord du terrain, dans le prolongement de la cour, la déclivité du terrain permet d'offrir aux élèves **un théâtre de verdure**. Trois gradins enherbés sont accessibles aux élèves. Puis de larges rampes successives, de très faible hauteur et composées de buissons et d'arbres de haute tige, composent un paysage dynamique en fond de parcelle. Des petits murets en pierre structurent ce théâtre de verdure.

A l'est du terrain, entre la cour et la rue des Ecoles, est aménagé **un jardin des senteurs**. Les élèves profitent de ce jardin depuis la cour et depuis la salle à manger. Ce jardin sera planté de végétaux existants dans la région et en fonction des effets de couleur au rythme des saisons.

Ce jardin borde la rue des Ecoles et participe pleinement à l'aménagement urbain du quartier.

**Une noue paysagée** ceinture la parcelle sur toute la longueur de la rue des écoles, à l'est et au sud. Elle longe le jardin des senteurs, le bosquet d'arbres existant à l'angle et longe toute la façade du collège. Le parvis du collège est en partie traité comme un pont qui passe au-dessus de cette noue.

## **Matériaux et couleurs**

Les matériaux sont choisis dans le double objectif de pérennité des matériaux et d'intégration au site. Le projet fait appel à des matériaux existants dans la ville et qui dialoguent harmonieusement avec les matériaux choisis par le concepteur du bâtiment récent accueillant la restauration.

### **Le collège**

La structure du bâtiment est en béton. Les voiles des circulations intérieures seront lasurés.

Pour garantir une bonne performance thermique, le choix s'est porté sur une isolation par l'extérieur. Pour la façade nord donnant sur la cour et les pignons du bâtiment, ce revêtement extérieur est constitué de **panneaux composites en Alucobond de couleur blanche**. Ce matériau s'harmonise avec le bâtiment de la restauration.

Pour la façade sud, le choix s'est porté sur **des panneaux en bois**. Le bois est protégé par un débord en toiture et par les lames brise-soleil en aluminium laqué blanc qui assurent par ailleurs une protection contre l'ensoleillement excessif. Un auvent en béton blanc marque l'entrée du collège et met en valeur le volume du CDI.

L'ensemble du bâtiment repose sur **un soubassement en pierre**. La pierre est largement utilisée dans le projet dans le bâtiment aussi bien que dans les aménagements paysagés (murets de soutènement de la cour et des espaces verts).

**Les menuiseries extérieures** sont en aluminium-bois de couleur gris clair. La façade principale orientée au sud est protégée du soleil par des lames en aluminium laqué blanc et par le débord des encadrements de béton.

### **Le bâtiment de maintenance**

Ce bâtiment est situé à côté du bâtiment de la restauration. Nous avons donc choisi le même matériau composite de couleur brun-rouge pour constituer un ensemble harmonieux. La couverture de ce bâtiment est végétalisée.

## **2 - Principe généraux de la commande artistique**

### **2.1 - Montant attribué à l'intervention artistique et avis sur les candidats présentant un projet**

Le montant consacré à la commande artistique, toutes taxes comprises, est égal à 1% TTC du coût prévisionnel des travaux HT au stade de l'Avant-Projet Détaillé - APD (en retirant les dépenses de voirie et de réseaux divers -VRD et d'équipement mobilier).

Ce montant est de **74 051,00 € TTC**. Il inclut la conception, la réalisation, l'acheminement, l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes et les indemnités pour les candidats non-retenus.

Cinq candidats seront admis à présenter un projet dans le cadre de cette commande artistique.

Une indemnité de 3 500 € TTC sera versée aux quatre candidats non retenus. Cependant, le maître d'ouvrage pourra décider, sur proposition du comité artistique, de supprimer ou de réduire ce montant en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté (article 13 du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques).

### **2.2 - Nature de l'œuvre**

L'article 4 du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié décrit la nature des œuvres plastiques et graphiques pouvant être réalisées au titre du 1% :

- des œuvres de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure, de lithographie ;
- des œuvres graphiques et typographiques ;
- des œuvres photographiques et celles réalisées à l'aide de techniques analogues à la photographie ;
- des œuvres des arts appliqués ;

- des œuvres utilisant les nouvelles technologies ou faisant appel à d'autres interventions artistiques, notamment pour l'aménagement paysager, la conception d'un mobilier original ou la mise au point d'une signalétique particulière.

Aucune thématique n'est imposée pour le présent projet.

L'intervention artistique est susceptible d'adopter plusieurs formes. L'artiste choisi devra avoir une sensibilité forte pour la conception d'une œuvre en étroite relation avec la pédagogie développée dans les collèges et avec ses usagers.

### 2.3 Emplacement de la réalisation

L'implantation de l'œuvre devra préférentiellement être située en extérieure, compte tenu de la réinstallation d'une œuvre existante dans le nouveau collège. L'œuvre devra être visible par l'ensemble des élèves (parcours de circulation, cour...). L'œuvre devra impérativement s'inscrire dans le périmètre foncier du collège et tenir compte des spécificités du bâti. L'œuvre ne devra pas gêner la circulation des collégiens.

### 2.4 Exigences du maître d'ouvrage

L'autonomie énergétique de l'œuvre devra être garantie pour ne générer aucun coût de fonctionnement (maintenance, remplacement d'appareillage) supplémentaire.

L'œuvre ne devra pas conduire à une modification du bâti.

Afin de garantir la sécurité, une attention particulière sera portée sur la proximité de l'œuvre par rapport aux élèves le cas échéant, (par exemple : son usage comme point d'appui pour un accès en hauteur, les risques de coupures, d'étranglement, etc.....).

L'implantation de l'œuvre, **obligatoirement à l'intérieur de la clôture du collège**, ne devra pas avoir pour conséquence de masquer la surveillance de la cour ou des dégagements et devra permettre sa propre surveillance. L'implantation de l'œuvre ne devra pas empêcher le flux d'élèves de circuler (notamment dans le hall).

L'artiste devra veiller au respect de la réglementation accessibilité. Il devra également apporter des explications sur le mode constructif, le planning ainsi que les contraintes de mise en œuvre par rapport au fonctionnement du collège.

L'artiste est aussi invité à produire un témoignage pérenne sur le sens de l'œuvre.

### 2.5 Critères de sélection des candidats et des projets

Pour la phase de sélection des candidats admis à concourir :

- Motivation de l'artiste pour ce projet spécifique d'un établissement d'enseignement public à Nort-sur-Erdre ;
- Références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat à travailler dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec l'environnement du site.

Pour la phase de sélection des projets :

- Adéquation et singularité de la démarche artistique avec le programme proposé. La proposition doit prendre en compte la force du projet architectural.
- Qualité de la proposition de médiation de l'artiste vers les publics (possibilités d'appropriation et de prolongement pédagogique par l'ensemble de la communauté, outils ...),
- Faisabilité technique dans le respect et la maîtrise du programme artistique, du calendrier de sélection des entreprises et de réalisation des travaux et du cadre budgétaire (détail des honoraires de l'artiste et des propositions de médiation) ;
- Qualité de la réponse en termes de longévité, de sécurité, d'entretien et de maintenance de l'œuvre.

Un contrôleur technique sera saisi pour donner un avis sur la faisabilité du projet.